

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

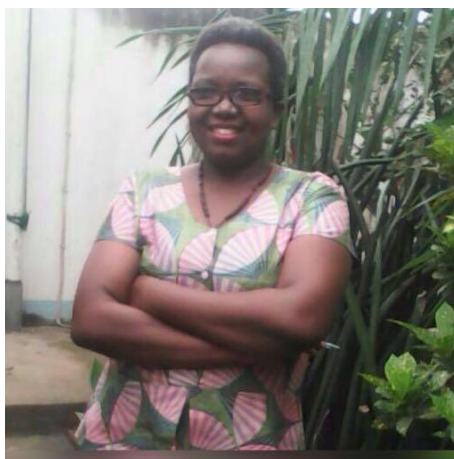
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**décembre 2017**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2017, au moins 475 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

| <b>TABLE DES MATIERES</b>  | <b>PAGES</b> |
|--|--------------|
| <i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....  | 3            |
| <i>0. INTRODUCTION</i> .....   | 4            |
| <i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....                  | 5            |
| <i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....                                      | 5            |
| <i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET LA MILICE IMBONERAKURE</i> .....                    | 5            |
| <i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....                                       | 5            |
| <i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....  | 6            |
| <i>I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....  | 7            |
| <i>I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....  | 7            |
| <i>II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i> ..... | 7            |
| <i>III. FAITS SECURITAIRES</i> .....   | 8            |
| <i>III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....                                    | 8            |
| <i>III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE</i> .....                                   | 8            |
| <i>III.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE</i> .....                                   | 9            |
| <i>III.4. AUTRES FAITS RELEVES</i> .....   | 9            |
| <i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....   | 11           |

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**FIDA** : *Fond International de Développement Agricole*

**FNL** : *Front National de Libération*

**MSD** : *Mouvement pour la Solidarité et le Développement*

**PRODEFI** : *Programme de Développement des Filières*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violence Basée sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de décembre 2017 est un condensé des bulletins hebdomadaires numéros 88, 89, 90 et 91.

Au cours de ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de violences basées sur le genre, des cas d'enlèvement suivis de disparitions forcées, des cas d'arrestations et détentions arbitraires, des allégations des violations et des violations des droits économiques, sociaux et culturels, des cas de règlement de compte, cas de justice populaire et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 30 personnes ont été tuées dont 16 cadavres, 11 portées disparues, 12 torturées, 119 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

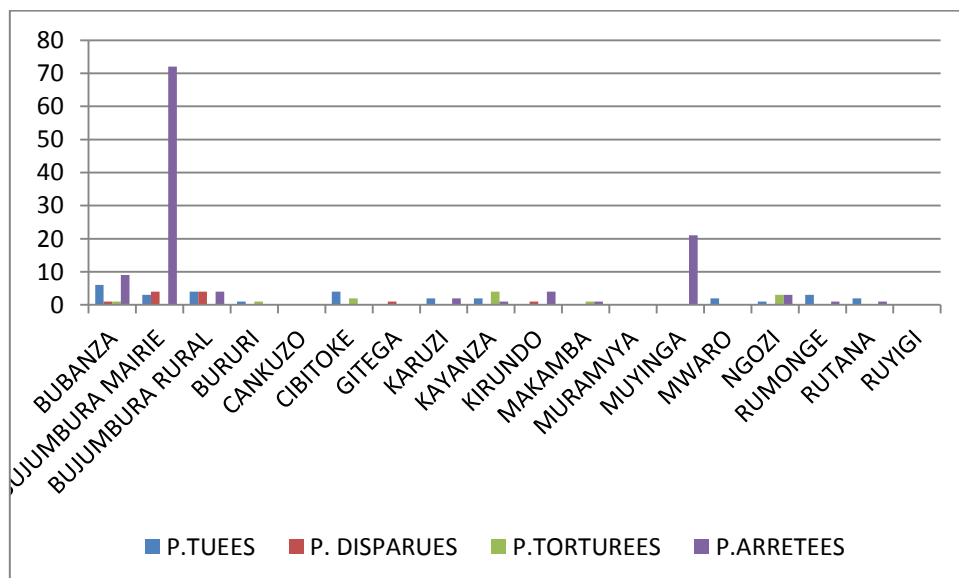
Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

Les auteurs présumés de ces allégations des violations des droits humains sont des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Les personnes les plus visées sont les présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwaswa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije ainsi que des activistes de la société civile.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi au mois de décembre 2017**



Dans ce rapport du mois de décembre 2017, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires. La Mairie de Bujumbura vient en tête avec 72 cas d'arrestations arbitraires surtout dans les quartiers dits contestataires du 3<sup>ème</sup> mandat du président Pierre Nkurunziza, surtout sur base des contrôles des cahiers de ménages.

Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Bubanza avec 6 cas suivie des provinces Cibitoke et Bujumbura rural avec 4 cas chacune.

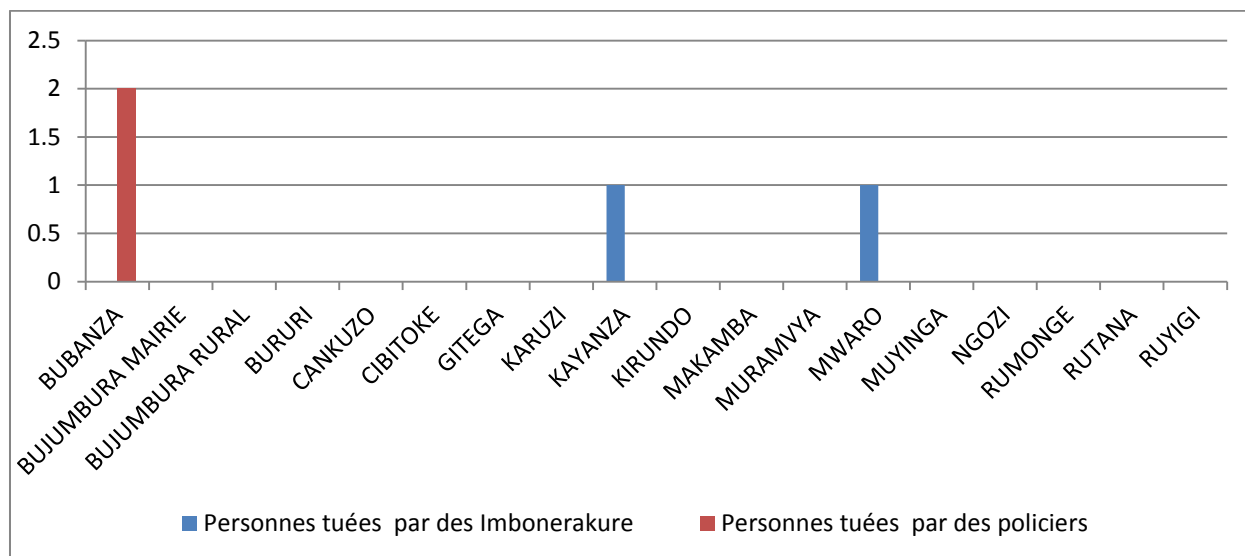
## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET LA MILICE IMBONERAKURE***

Dans ce rapport, les effectifs des personnes tuées ont été localisés en province de Bubanza avec 2 cas. Dans cette province, les auteurs présumés sont des policiers. Dans les provinces de Kayanza et Mwaro, 1 cas dans chacune des deux provinces a été enregistré dont les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure. Le graphique ci-dessous en est l'illustration :

***Fig II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers et des Imbonerakure***



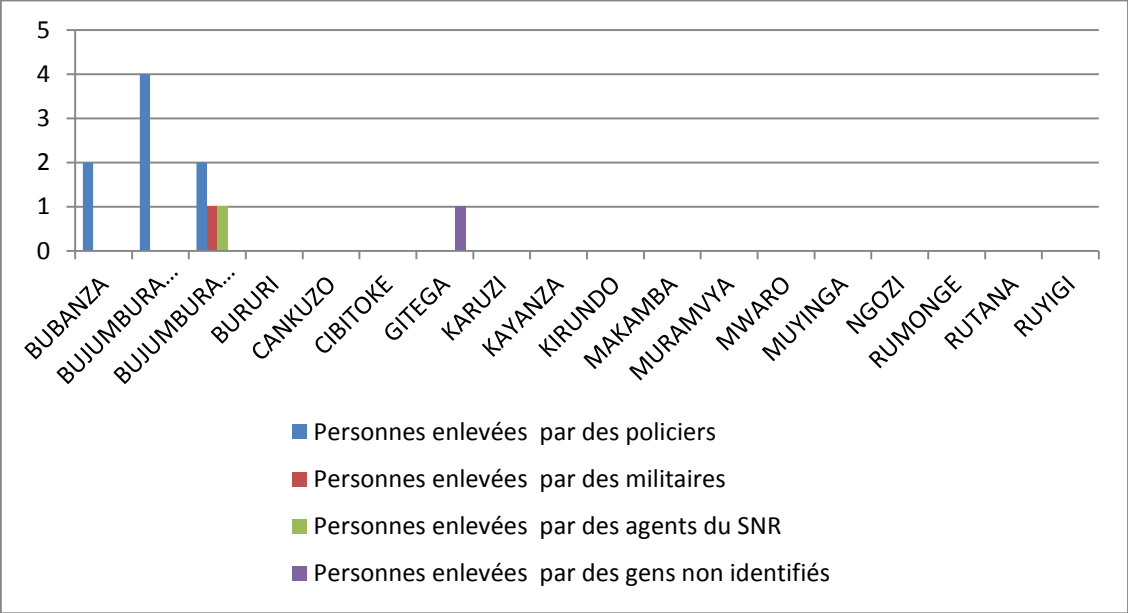
### ***I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES***

La ligue Iteka a relevé 10 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Au cours de ce mois de décembre 2017, les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie et Bujumbura rural avec 4 cas chacune.

Selon ce rapport, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont les membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ainsi que ceux du MSD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, sur le total des 11 personnes enlevées et/ou portées disparues, 7 l'ont été par des agents de la police.

**Fig III : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues**

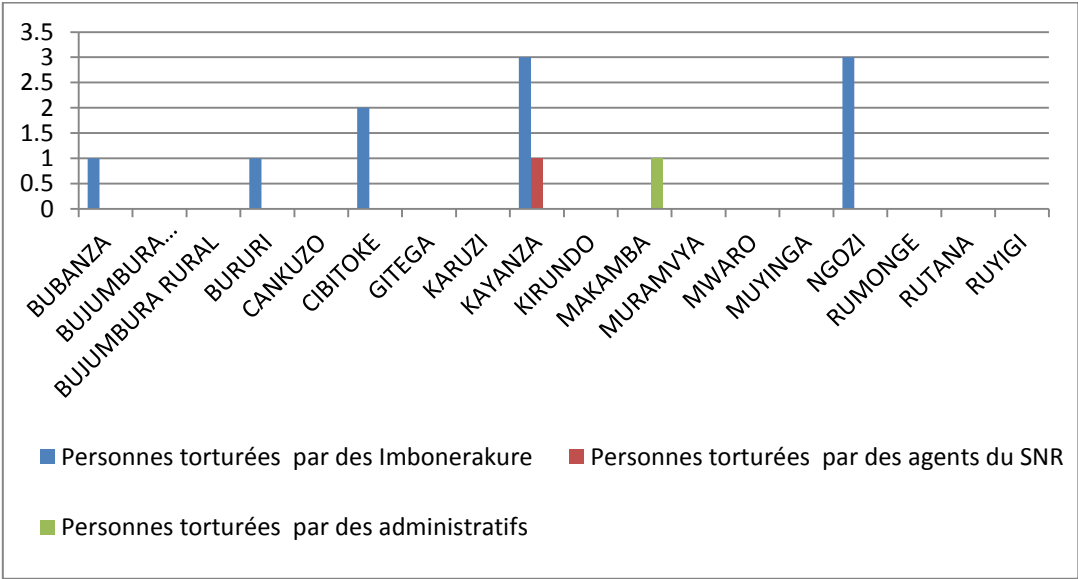


**I.3. DES PERSONNES TORTUREES**

Au cours de ce mois de décembre 2017, douze cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Les provinces de Ngozi et Kayanza viennent en tête respectivement avec 3 cas et 4 cas.

Les victimes les plus visées sont les membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa et les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure, comme l'illustre le graphique suivant :

**Fig IV : Graphique des personnes torturées**



#### ***I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Ce rapport relève deux cas de violences basées sur le genre dans les provinces de Bubanza et Karusi avec un cas chacune.

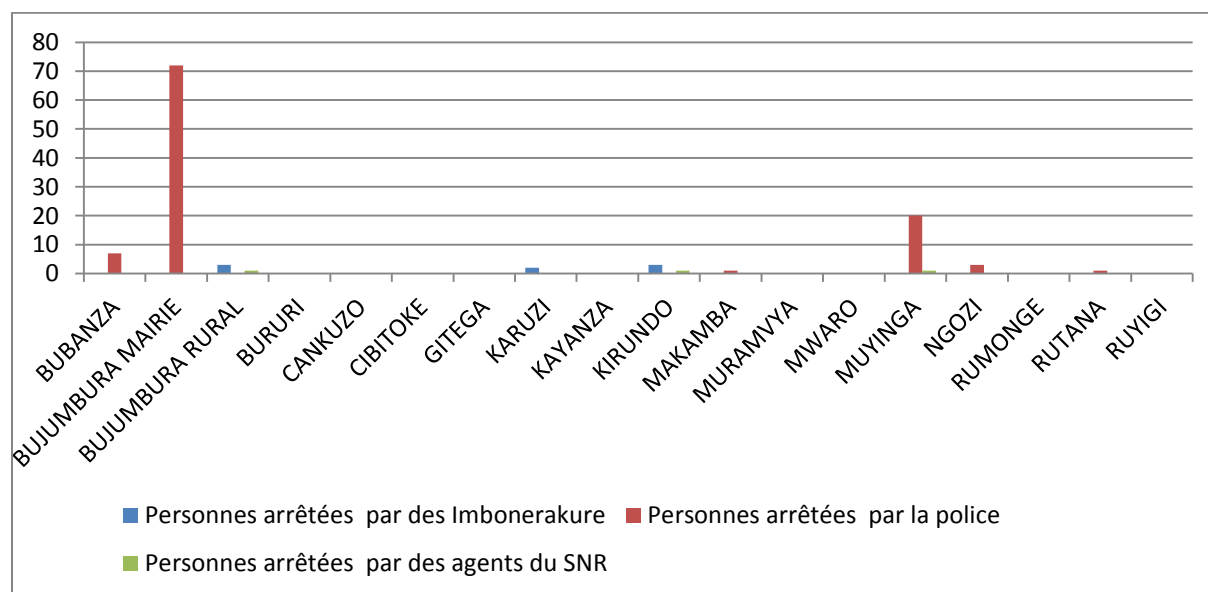
#### ***I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

Au cours de ce mois de décembre 2017, la ligue Iteka a enregistré 115 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les auteurs de la plupart de ces arrestations sont des éléments de la police avec 104 cas.

La Mairie de Bujumbura a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations suivie par celle de Muyinga.

La Ligue Iteka a relevé qu'en Mairie de Bujumbura, les quartiers dits contestataires du troisième mandat du président Pierre Nkuruziza, surtout la zone urbaine de Cibitoke, ont été une cible privilégiée de ces arrestations. Il est à signaler qu'une habitude de rançonnement de la population est devenue monnaie courante dans cette zone. Des habitants sont arbitrairement arrêtés sous prétexte de contrôle des cahiers de ménages et sont pour la plupart des cas relâchés après avoir donné des rançons.

***Fig V : Graphique des personnes arrêtées***



## ***II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

Ce rapport a également relevé la violation des droits économiques. Des vaches ont été tuées et mutilées en communes Gashikanwa et Ngozi en province Ngozi. Des sources sur place ont indiqué que les présumés auteurs sont des Imbonerakure et que les vaches tuées sont celles données aux personnes non membres du CNDD-FDD. Ces vaches avaient été données par le programme PRODEFI du FIDA.

Deux policiers de la position Maramvya ont volé les biens de deux hommes dont Nicodème tous originaires de la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karusi les accusant d'appartenir aux groupes armés. Selon des sources sur place, ces deux hommes venaient de la Tanzanie.

**III. FAITS SECURITAIRES**

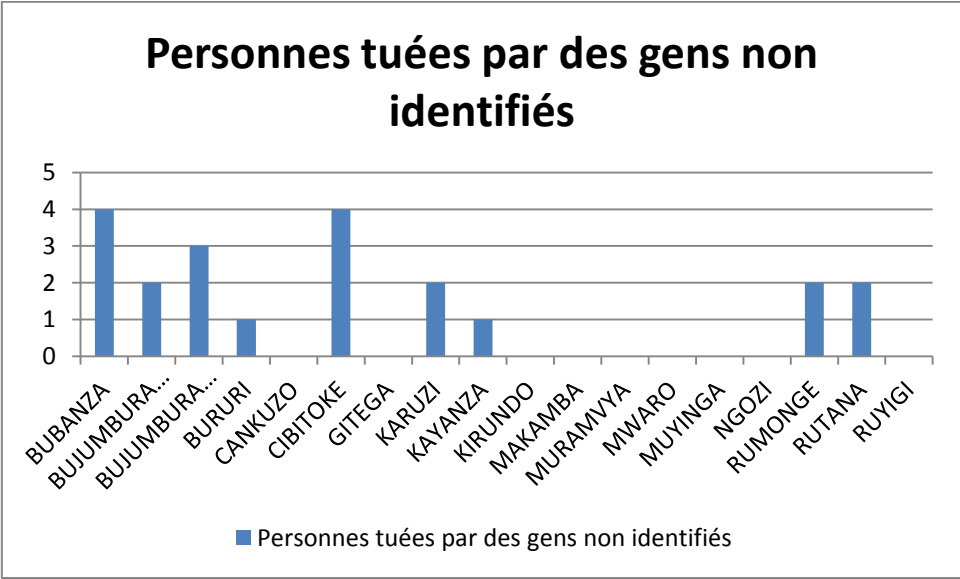
Dans ce rapport, des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, tuées suite à la justice populaire, au règlement de compte et d'autres faits relevés notamment jets de grenade, les actes d'intimidation et discours de haine sont enregistrés.

**III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

Au cours de ce mois de décembre 2017, vingt-et-un cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 16 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits, présentant des signes que les victimes ont été tuées.

Les provinces les plus frappées sont Cibitoke et Bubanza avec 4 cas chacune suivie par celle de Bujumbura rural avec 3 cas.

*Fig VI : Personnes tuées par des gens non identifiés*



**III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE**

Trois cas de justice populaire ont été enregistrés dans ce rapport dans les provinces de Bujumbura Mairie, Ngozi et Rumonge. En date du 13 décembre 2017, dans le quartier Nkenga-Busoro, zone Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura, une personne prénommée Etienne alias Mipanga a été tuée par des personnes en ronde nocturne, accusée de vol.



Une personne a été tuée en commune Busiga, province Ngozi, dans la nuit du 27 décembre 2017, sur la colline Mparamirundi. Gaudencienne Nizigiyimana, une policière affectée à la commune Busiga, a été tuée poignardée à son domicile.

En date du 2 décembre 2017, sur la colline Mugendo, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, une personne du nom de Salvator Nyandwi a été tuée, accusé de sorcellerie.

### **III.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE**

Des cas de règlement de compte ont été relevés dans les provinces de Bujumbura rural, Bubanza, Ngozi et celle de Mwaro avec un cas pour chaque province.

### **III.4. AUTRES FAITS RELEVES**

Dans ce rapport du mois de décembre 2017, la Ligue Iteka a constaté que des armes légères et de petit calibre prolifèrent parmi la population.

A titre d'exemples, des grenades ont été lancées dans différents coins du pays : une grenade a été lancée en commune et province Gitega en date du 22 décembre 2017 ; des grenades ont été lancées en Mairie de Bujumbura en zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza en date du 4 décembre 2017; au parking de bus près du chef-lieu de la zone urbaine de Musaga et dans une parcelle sise à la 18<sup>ème</sup> avenue numéro 12 de la zone urbaine de Buyenzi en date du 6 décembre 2017 ; au bistrot dit «ku Micopo » situé à la 2<sup>ème</sup> avenue numéro 43, en zone Bwiza, commune Mukaza en date du 10 décembre 2017.

Egalement, des grenades non encore explosées ont été retrouvées en date du 13 décembre 2017 en commune Mishiha, province Cankuzo et en commune et province Kayanza en date du 10 décembre 2017 à l'hôtel Passos.

Deux fusils de type kalachnikov ont été retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke en date du 11 décembre 2017 par la police dans le ménage d'un Imbonerakure du nom de Jonas Ndayisenga.

Des actes d'intimidation et des discours de haine ont été relevés dans ce rapport. A titre d'exemples, le discours du président Pierre Nkurunziza en date du 12 décembre 2017, à Bugendana en province Gitega, lors du lancement de la campagne nationale sur le référendum pour le changement de la constitution de la République : « *uwozokwitambika imbere y'umugambi wacu azibonerako* » (celui ou celle qui osera s'opposer au projet de révision de la constitution en subira les conséquences).

Dans les enceintes de la commune Mpanda, province Bubanza, en date du 14 décembre 2017, le coordinateur des ligues du parti CNDD-FDD, Sylvestre Ndayizeye a tenu une réunion à l'intention des membres des ligues du CNDD-FDD où il a encouragé et intimé l'ordre aux Imbonerakure de traquer tous ceux qui pourraient entraver la modification de la constitution, ou refuser de contribuer pour les élections de 2020, que même si ça serait les agents des forces de l'ordre, il faudra les éliminer.

De même, deux ministres du gouvernement, Aimée Laurentine Kanyana, ministre de la justice et Janvier Ndirahisha, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieure et de la

recherche scientifique, ont respectivement intimidé et mis en garde la population des provinces Kirundo et Karusi que quiconque osera voter « NON » au référendum pour le changement de la constitution en subira les conséquences.

Des contributions forcées sont demandées à la population de certaines provinces du pays notamment en commune Musongati, province Rutana et en commune Mabanda, province Makamba pour la construction des permanences et monuments du parti CNDD-FDD.

#### ***IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD et UPRONA aile de Charles Nditije ainsi que ceux de la société civile sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

La violation des droits économiques des non membres du parti CNDD-FDD a été relevée dans ce rapport.

Des actes d'intimidations et discours de haine des hauts cadres du gouvernement et ceux du parti CNDD-FDD centrés sur le référendum de la révision de la constitution et des contributions forcées ont été relevés dans ce rapport.

Les jets de grenades, la découverte des grenades non explosées et des fusils ont été signalés dans ce rapport.

Le règlement de compte et la justice populaire sont aussi une conséquence de l'impunité. La population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

##### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes Imbonerakure et des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger les victimes des VBG et de punir les auteurs conformément à la loi ;
- De cesser les rançons imposées aux personnes arbitrairement arrêtées.

## **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

## **C) A l'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

## **D) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

## **E) A la Médiation**

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

## **F) A l'EAC**

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à saboter les efforts de la médiation ;
- Renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

## **G) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

## **H) A la CPI :**

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Références:

Bulletin hebdomadaire No 87:

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2017/12/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-87.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 88:

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2017/12/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-88.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 89:

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2017/18/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-89.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 90:

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2017/18/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-90.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 91:

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2017/18/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-91.pdf>